

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

10 FÉVRIER 2011

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 39

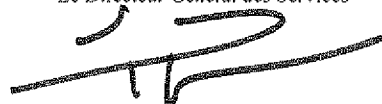
OBJET

**Signature d'un avenant
à la convention avec la
Préfecture des Yvelines
pour la télétransmission
des actes soumis au
contrôle de légalité**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 11 février 2011
par voie d'affichages
notifié le
transmis en sous-préfecture
le 18 février 2011
et qu'il est donc exécutoire.

Le 21 février 2011

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services


Amaury de BARBEYRAC

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille onze, le 10 février à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 4 février deux mille onze, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Monsieur BATTISTELLI, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Monsieur LEBRAY, Madame GENDRON, Madame GOMMIER, Monsieur HAÏAT, Monsieur BAZIN d'ORO, Monsieur MAILLARD, Madame USQUIN, Madame NICOT, Monsieur STUCKERT, Monsieur CHARREAU, Madame ROCCHETTI, Monsieur RAVEL, Madame KARCHI-SAAD, Madame PERNOD-RONCHI, Monsieur FAVREAU, Monsieur ROUSSEAU, Mademoiselle DEMARIA-PESCE, Madame DE CASTRO COSTA, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOUCHE, Monsieur BLANC, Madame LEGRAND*, Monsieur PÉRICARD, Madame FRYDMAN, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD

* Madame LEGRAND (sauf pour le dossier 11 A 00, le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2010, le compte rendu des actes administratifs, les dossiers 11 A 01 et 02)

Avaient donné procuration :

Madame MAUVAGE à Madame de JOYBERT
Monsieur PERRAULT à Monsieur LAMY
Madame TÉA à Madame de CIDRAC

Secrétaire de Séance :

Madame ROCCHETTI

N° DE DOSSIER : 11 A 04

OBJET : SIGNATURE D'UN AVENANT À LA CONVENTION AVEC LA PRÉFECTURE DES YVELINES POUR LA TÉLÉTRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

RAPPORTEUR : Madame GOMMIER

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

La Ville de Saint-Germain-en-Laye dématématise les actes soumis au contrôle de légalité depuis 2003. Elle a d'abord participé à une expérimentation avec d'autres collectivités du Département des Yvelines. L'expérience ayant été satisfaisante, la Ville a alors signé, en janvier 2006, une convention avec le Monsieur le Préfet détaillant les conditions techniques de la télétransmission.

Cette convention mentionnait l'opérateur exploitant le dispositif, à savoir la Société FAST.

Depuis 2008, la Ville a adhéré à un groupement de commande pour éviter de lancer une consultation individuelle et obtenir des tarifs préférentiels. Dans le cadre d'une récente consultation, un nouvel opérateur vient d'être retenu. Il s'agit de la Société OMNIKLES.

En 2011, les Directions concernées par la dématérialisation en relation avec la Préfecture des Yvelines élargiront la dématérialisation pour transmettre :

- les décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal,
- les arrêtés municipaux individuels et généraux,
- les marchés publics comportant un nombre maximal de 100 pages.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à intervenir pour désigner le nouvel exploitant et tout autre avenant se rapportant à la désignation de tout nouvel opérateur.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer :

- l'avenant à intervenir pour désigner le nouvel exploitant,
- tout autre avenant se rapportant à la désignation de tout nouvel opérateur.

POUR EXTRAIT CONFORME
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

Pour le Maire et par délégation,
la Maire-Adjointe



Armelle de JOYBERT